

TARIFS 2010-2011

COLLEGE ALPILLES-DURANCE

FACTURATION		Année	Trimestre	Mois
SCOLARITE	L'ainé	543.00 €	181.00 €	54,30 €
	Frères et sœurs	486.00 €	162.00 €	48,00 €

CANTINE	5.20€ le repas
---------	----------------

A ces prix il convient d'ajouter:

1 - Au 1er trimestre ou au 2nd :

- pour tous les élèves: 5 € de participation à l'entretien des livres,

5 € pour le carnet de correspondance et agenda

- pour les 6e: 10 € en technologie, 5,50€ TD de français et 5,50€ TD d'éducation civique, soit un total de 31 €

- pour les 5e: 10 € en technologie et 5,50€ TD d'éducation civique, soit un total de 25,50 €

- pour les 4e: 10 € en technologie et 7,40 € TD d'anglais, soit un total de 27,40 €

- pour les 3e: 10 € en technologie et 7 € TD d'anglais, soit un total de 27 €

2 - Au 1er trimestre : sur la facture du cadet, la cotisation de l'association Parents d'élèves (18 €)

Actuellement le ramassage scolaire est pris en charge en totalité par le conseil général des Bouches-du-Rhône (la carte coûte 10€ à demander en mairie de votre commune lors de l'inscription).

Modalités du fonctionnement cantine:

Les familles doivent choisir à la rentrée, en fonction de l'emploi du temps de l'élève, un statut d'externe ou de demi-pensionnaire 1 jour, 2 jours, 3 jours ou 4 jours. Exemple une famille choisit un statut de DP3 (demi-pensionnaire 3 jours) le lundi, jeudi et vendredi. Ce statut et ces jours pourront être modifiés au début de chaque trimestre.

Il n'y a pas de repas au ticket. Un porte monnaie électronique est mis à la disposition de chaque élève. Il a le format d'une carte bleue et n'est pas utilisable en dehors du compte cantine. Il est strictement personnel et porte le nom et le prénom de l'élève.

Les familles doivent créditer la carte en début d'année en fournissant un chèque (de préférence) à l'ordre de l'OGEC Alpilles Durance de 52 € (10 repas), inscrire toujours au dos du chèque: CANTINE, le Nom, le Prénom, la classe de l'élève. A chaque passage en cantine, sous la surveillance d'un adulte, le compte est débité du prix du repas. Un message d'alerte sur l'ordinateur indique éventuellement à l'élève que son compte va devenir débiteur et donc qu'il doit le recharger.

Le très gros avantage pour les familles c'est qu'elles ne paient que les repas consommés.

Il n'y a pas de facturation cantine, le paiement se faisant au rythme des rechargements des porte-monnaies électroniques. Il n'y a donc pas de problèmes liés aux sorties, aux maladies ou absences diverses. Pour toutes absences prévues les familles doivent nous le signaler par écrit dans le carnet de correspondance de l'élève 2 jours avant la date prévue du repas. Le deuxième avantage est que ce fonctionnement permet une gestion précise du nombre de repas commandés et garantit donc un prix stable qui est de 5,20 € pour tous les repas (les tickets étaient vendus 5,60 € en 2007).

Les externes ou demi-pensionnaires souhaitant manger un jour où ils ne sont pas inscrits ne pourront le faire que sur demande écrite de la famille dans le carnet de correspondance de l'élève 2 jours avant la date prévue du repas. Ils devront bien sûr se procurer alors une carte électronique (s'ils ne l'ont pas déjà) et créditer leur compte.

Il sera demandé aux familles en début d'année une participation de 10 € pour la carte électronique (par chèque de préférence) à l'ordre de l'OGEC Alpilles Durance, inscrire au dos du chèque: CARTE CANTINE, le Nom, le Prénom, la classe de l'élève. Cette participation n'est demandée qu'une fois pour toute la scolarité de l'élève à Alpilles durance, la carte restant valable d'une année sur l'autre. Les cartes seront conservées au self pour éviter perte et dégradation.